



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RENTÉE SCOLAIRE 2022 DANS L'ACADÉMIE DE DIJON : MAINTIEN DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT ET AUGMENTATION DES TAUX D'ENCADREMENT

Mercredi 26 janvier 2022

L'éducation nationale demeure une priorité forte de l'action gouvernementale, avec un budget de 57 Mds d'euros (hors contributions aux pensions de l'État).

Malgré une baisse attendue de 67 000 élèves dans le premier degré (-1,7%) et une baisse de 6 600 élèves dans le second degré (-0,1%) à la rentrée 2022, les moyens d'enseignement seront stables ou en augmentation dans toutes les académies du territoire national.

Dans le cadre d'une attention soutenue au respect des principes de la République, la rentrée 2022 sera celle d'une priorité maintenue en faveur du premier degré, de la maîtrise des savoirs fondamentaux et de la prise en charge dès le plus jeune âge des difficultés d'apprentissage. Elle permettra également un renforcement de la mixité sociale et de la vie scolaire et éducative des établissements tout en poursuivant le déploiement de l'école inclusive.

Le budget alloué à l'académie de Dijon consiste à mettre en œuvre ces priorités nationales, en tenant compte de son contexte démographique, territorial et social.

LE PREMIER DEGRÉ est réaffirmé comme une priorité constante, avec une nouvelle hausse des taux d'encadrement et une amélioration du régime des décharges des directeurs d'écoles

Alors qu'une forte baisse démographique est attendue dans l'académie (-2 207 élèves ; -1,8%), le budget reste constant, avec des taux d'encadrement qui continuent à augmenter dans les 4 départements : le taux académique est ainsi prévu avec une moyenne de 6,35 professeurs pour 100 élèves (il est actuellement de 6,24), nettement supérieur au taux national de 5,94.

Ces moyens d'enseignement conséquents dans un tel contexte démographique permettront :

- De finaliser le plafonnement des classes à 24 élèves en grande section maternelle, en CP et en CE1 ;
- De poursuivre le dédoublement des classes de grande section maternelle en éducation prioritaire ;
- De renforcer le régime des décharges des directeurs d'école ; après avoir augmenté les décharges de 40% des directeurs d'écoles à la rentrée 2021, l'effort porte en 2022 sur les écoles de taille moyenne et de grande taille (décharge complète des directeurs des écoles de 12 et 13 classes, augmentation d'un quart à un tiers temps des décharges pour les écoles de 6 et 7 classes) ;

- D'accompagner l'école inclusive par la création d'ULIS (unités locales d'inclusion scolaires) supplémentaires et la poursuite du plan autisme, avec notamment l'ouverture de 2 UEMA (unité d'enseignement autisme en école maternelle) en Côte-d'Or et dans la Nièvre et d'1 UEEA (unité d'enseignement autisme en école élémentaire) en Saône-et-Loire ;
- D'accompagner la diversité des territoires, avec une attention particulière pour la ruralité (pas de fermeture d'école sans l'accord du maire).

La répartition des dotations entre les départements tient compte de leurs évolutions démographiques, de leurs difficultés scolaires et sociales, ainsi que de la structuration du réseau de leurs écoles, et se décline de la façon suivante :

P/E 2021	Côte d'Or	Nièvre	Saône et Loire	Yonne	Académie
Constaté	6,09	6,75	6,08	6,45	6,24
Rentrée 2022	Côte d'Or	Nièvre	Saône et Loire	Yonne	Académie
Variation des postes	7	-5	3	-5	0
P/E prévisionnel 2022	6,21	6,95	6,19	6,51	6,35
Evolution du P/E	0,12	0,20	0,11	0,06	0,11
<i>P/E : nombre moyen de postes de professeurs pour 100 élèves</i>					

Les moyens dans LE SECOND DEGRÉ sont maintenus voire augmentés de façon ciblée, avec l'enjeu d'apporter des marges supplémentaires aux établissements et de renforcer l'accompagnement de la vie de l'élève

L'académie de Dijon est toujours en déprise démographique (elle fait partie des 3 académies qui perdent le plus d'élèves dans le second degré). Après un recul de 1 671 élèves à la rentrée 2021 (-1,5 %), une baisse de 1 155 élèves est prévue (-1,1%).

Pour autant, les moyens d'enseignement de l'académie seront constants pour la rentrée 2022 : la diminution de 70 emplois en moyens d'enseignement (-49 postes et -21 ETP en heures supplémentaires) est entièrement compensée par l'apport de moyens d'enseignement supplémentaires d'enseignants stagiaires, dans le cadre de la réforme des recrutements.

Les moyens de vie scolaire seront par ailleurs renforcés.

L'académie soutient ainsi pour la rentrée 2022 :

- Une hausse des taux d'encadrement en collège dans tous les départements (en Côte-d'Or : H/E prévu de 1,249 contre 1,233 l'an passé ; dans la Nièvre : H/E prévu de 1,377 contre 1,346 ; en Saône-et-Loire : H/E prévu de 1,252 contre 1,239 ; dans l'Yonne : H/E prévu de 1,279 contre 1,246), en lycée, en prébac pour toutes les voies, générale et technologique (H/E prévu de 1,344 contre 1,331) et professionnelle (H/E prévu de 2,441 contre 2,367), ainsi qu'en postbac (H/E prévu de 2,372 contre 2,197) ;
- Un renforcement global significatif de la marge qualitative des établissements du second degré (184,5 ETP soit +28,5 ETP par rapport à l'an dernier) qui permet d'attribuer des financements supplémentaires à ceux prévus dans les grilles horaires réglementaires, pour prendre en compte l'équité sociale et territoriale :
 - 133,2 ETP sont ainsi dédiés à l'accompagnement des collégiens pour consolider et approfondir leurs apprentissages ;
 - 51,3 ETP viennent également soutenir les lycées pour développer leur marge d'autonomie.

- Une priorité toujours portée à l'école inclusive afin de permettre à tous une scolarité épanouie :
 - consolidation de l'accompagnement des élèves handicapés tout au long de leur parcours dans les 96 PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés, constitués majoritairement en interdegrés) installés sur tous les territoires ;
 - poursuite de la création d'ULIS supplémentaires (4 en collège et 3 en lycée) ;
 - accompagnement spécifique des élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés hors dispositifs.
- 7 emplois supplémentaires de CPE sont créés afin de :
 - venir en appui d'établissements ayant des effectifs en hausse constante depuis ces dernières années ;
 - expérimenter le renforcement de la mixité sociale ;
 - développer la mise en place des internats d'excellence.
- 11 550 HSE à destination des AED permettront dès le premier trimestre 2022/2023 de renforcer les équipes et les actions éducatives des établissements, après une première enveloppe allouée de janvier à juin 2022 (16 000 HSE).

Contact presse :

DELPHINE MAUERHAN
Directrice de la communication
Service communication
03 80 44 84 15

presse@ac-dijon.fr / communication@ac-dijon.fr

